

Département de  
Loire-Atlantique  
Arrondissement de  
Saint-Nazaire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de **PORNICHET**

L'an deux mille seize,  
Le 21 septembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, RUSSELL, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

15 septembre 2016

A l'exception de :  
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.  
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.  
Monsieur POUSSET a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.  
Madame PRUKOP a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.

Date du  
Conseil Municipal

21 SEPTEMBRE 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur GILLET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

### 1/ COMMISSION A CARACTERE PERMANENT – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT A LA COMMISSION POLITIQUE EDUCATIVE - JEUNESSE - SPORTS

Présents ---- 28

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

Votants ----- 33

#### EXPOSE :

Par délibération n°14.09.01 en date du 22 septembre 2014, le Conseil Municipal a notamment créé la Commission politique éducative - jeunesse - sports et a désigné ses représentants.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Par délibération n°15.03.01 en date du 11 mars 2015, le Conseil Municipal a désigné un nouveau membre.

Publié le :

Ainsi, la Commission politique éducative - jeunesse - sports est composée des représentants suivants :

Certifié exact,  
Le Maire,

Monsieur DONNE  
✓ Monsieur GUGLIELMI  
✓ Madame RUSSELL  
✓ Madame JARDIN  
✓ Madame LOILLIEUX  
✓ Monsieur SAILLANT  
✓ Monsieur CAZIN  
✓ Madame MARTIN  
✓ Madame HUCHET  
✓ Madame DESSAUVAGES  
✓ Madame CARNAC  
✓ Madame BERTHELIER

Jean-Claude  
PELLETEUR

Madame MARTIN ayant fait part de son souhait de ne plus être membre de cette Commission pour des raisons de disponibilité professionnelle, il est proposé au Conseil Municipal de désigner un nouveau membre en remplacement de Madame MARTIN.

DELIBERATION :

⇒Vu Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-21 autorisant le vote à mains levées,  
 ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-22 imposant le principe de la représentation proportionnelle dans les Commissions du Conseil Municipal,  
 ⇒Vu la délibération n°14.09.01 du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2014,  
 ⇒Vu la délibération n°15.03.01 du Conseil Municipal en date du 11 mars 2015,  
 ⇒Vu le courrier de Madame MARTIN en date du 6 septembre 2016 présentant sa démission de la Commission politique éducative - jeunesse - sports,  
 ⇒Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 14 septembre 2016,  
 ⇒Vu la candidature de Madame CHUPIN,  
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
 - Décide de procéder au vote à mains levées.

Le Conseil Municipal, par 26 votes pour et 7 abstentions (Monsieur BELLIOU, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET, Madame BERTHELIER et Monsieur CORNETI),

- Désigne Madame CHUPIN membre de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en remplacement de Madame MARTIN.
- Rappelle que la Commission politique éducative - jeunesse - sports est composée des représentants suivants :
  - ✓ Monsieur DONNE
  - ✓ Monsieur GUGLIELMI
  - ✓ Madame RUSSEL
  - ✓ Madame JARDIN
  - ✓ Madame LOILLIEUX
  - ✓ Monsieur SAILLANT
  - ✓ Monsieur CAZIN
  - ✓ Madame CHUPIN
  - ✓ Madame HUCHET
  - ✓ Madame DESSAUVAGES
  - ✓ Madame CARNAC
  - ✓ Madame BERTHELIER

Il est rappelé que Monsieur le Maire est Président de droit de cette Commission municipale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

